

Ecrit par Echo du Mardi le 23 octobre 2024

THERMAK



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 15 décembre 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 23 octobre 2024 sous réserves d'incidents

**ThermAK
Société par Actions Simplifiée
au capital de 700.000 Euros
Siège social : 91, allée des fenaisons 84000 AVIGNON
792 839 466 R.C.S. AVIGNON
AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE**

Par décision unanime du 08 octobre 2024, les associés de la société THERMAK ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 08 octobre 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires et aux articles L. 237-1 à L. 237-13 du code de commerce.

Conformément aux dispositions de l'article L. 237-2 du code de commerce, la société subsistera pour les besoins de sa liquidation et jusqu'à la publication de la clôture de celle-ci.

Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés a été fixé au 91 Allée des Fenaisons 84000 AVIGNON, siège de la

Ecrit par Echo du Mardi le 23 octobre 2024

liquidation.

La collectivité des associés a nommé Florent GOUMARRE, né le 07 septembre 1970 à Bourgoin Jallieu (38), demeurant 18 route du Camp de César 30200 ORSAN, en qualité de liquidateur en lui conférant les pouvoirs les plus étendus suivant la loi pour procéder aux opérations de liquidation, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés.

La collectivité des associés n'a pas nommé de contrôleur de la liquidation.

La collectivité des associés a décidé que la mission des commissaires aux comptes prendra fin à compter de la dissolution de la société.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Avignon.

Mention sera faite au RCS d'Avignon.

Pour avis